



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle

Question orale n° 1343

Texte de la question

M. Alain Ferry appelle l'attention de M. le ministre de la défense chargé des anciens combattants sur l'engagement personnel qu'il avait pris pour que le projet de mémorial de l'Alsace-Moselle voie le jour. C'est sur l'avis de la commission mise en place par ses soins que le secrétaire d'Etat avait choisi Schirmeck, ville où était situé un camp d'internement nazi, comme site d'implantation de ce mémorial consacré plus particulièrement aux Alsaciens et aux Mosellans pendant la Seconde Guerre mondiale. Une histoire faite d'évacuation, d'expulsion, d'abandon, de mise au pas, de nazification, d'incorporation de force, d'internement et de résistance. Une histoire largement méconnue qui à ce jour n'a été montrée que de manière partielle voire partiale. Aujourd'hui, un syndicat mixte composé de la région Alsace, des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de la communauté des communes de Haute-Bruche et de la ville de Schirmeck assure la maîtrise d'ouvrage de cet équipement. Aujourd'hui, une commission scientifique et d'éthique parachève la trame muséographique qui sera développée à l'intérieur de ce centre d'interprétation historique. Le ministre avait assuré en 1999 que l'Etat contribuerait au financement de cet équipement à hauteur de 12 millions, ce qui représente à peu près 20 % du coût hors taxes du projet. Depuis, aucun crédit n'a été inscrit au budget de l'Etat ni en 2000 ni en 2001. Le ministre avait fait du devoir de mémoire un des axes forts de son action ministérielle ; il connaît les ravages que peuvent faire l'ignorance, l'oubli, le relativisme et le cynisme. Il sait également qu'il ne peut y avoir de conscience citoyenne au mépris de l'histoire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur un sujet aussi sensible dans les provinces de l'Est qui ne comprendraient pas qu'après avoir apporté son soutien aux mémoriaux de Caen, de Péronne et d'Oradour-sur-Glane, l'Etat se désintéresse de ce projet.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Ferry a présenté une question, n° 1343, ainsi rédigée:

«M. Alain Ferry appelle l'attention de M. le ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur l'engagement personnel qu'il avait pris pour que le projet de mémorial de l'Alsace-Moselle voie le jour. C'est sur l'avis de la commission mise en place par ses soins que le secrétaire d'Etat avait

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1343>

choisi Schirmeck, ville où était situé un camp d'internement nazi, comme site d'implantation de ce mémorial consacré plus particulièrement aux Alsaciens et aux Mosellans pendant la Seconde Guerre mondiale. Une histoire faite d'évacuation, d'expulsion, d'abandon, de mise au pas, de nazification, d'incorporation de force, d'internement et de résistance. Une histoire largement méconnue qui à ce jour n'a été montrée que de manière partielle voire partielle. Aujourd'hui, un syndicat mixte composé de la région Alsace, des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de la communauté des communes de Haute-Bruche et de la ville de Schirmeck assure la maîtrise d'ouvrage de cet équipement. Aujourd'hui, une commission scientifique et d'éthique parachève la trame muséographique qui sera développée à l'intérieur de ce centre d'interprétation historique. Le ministre avait assuré en 1999 que l'Etat contribuerait au financement de cet équipement à hauteur de 12 millions, ce qui représente à peu près 20 % du coût hors taxes du projet. Depuis, aucun crédit n'a été inscrit au budget de l'Etat, ni en 2000 ni en 2001. Le ministre avait fait du devoir de mémoire un des axes forts de son action ministérielle; il connaît les ravages que peuvent faire l'ignorance, l'oubli, le relativisme et le cynisme. Il sait également qu'il ne peut y avoir de conscience citoyenne au mépris de l'histoire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur un sujet aussi sensible dans les provinces de l'Est qui ne comprendraient pas qu'après avoir apporté son soutien aux mémoriaux de Caen, de Péronne et d'Oradour-sur-Glane, l'Etat se désintéresse de ce projet.»

La parole est à M. Alain Ferry, pour exposer sa question.

M. Alain Ferry. C'est grâce à l'engagement personnel de M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants que le projet de mémorial de l'Alsace-Moselle a pu voir le jour. Sur avis de la commission mise en place par ses soins, il avait choisi Schirmeck, ville où était situé un camp d'internement nazi, comme site d'implantation de ce mémorial consacré plus particulièrement aux Alsaciens et aux Mosellans pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait d'attirer l'attention sur une histoire faite d'évacuations, d'expulsions, d'abandon, de mise au pas, de nazification, d'incorporation de force, d'internement et de résistance, une histoire largement méconnue qui n'a été montrée que de manière partielle, voire partielle.

Aujourd'hui, un syndicat mixte composé de la région Alsace, des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de la communauté des communes de la Haute-Bruche et de la ville de Schirmeck assure la maîtrise d'ouvrage de cet équipement. Une commission scientifique et d'éthique dont le rapporteur est le même que celui initialement nommé parachève la trame muséographique qui sera développée à l'intérieur de ce centre d'interprétation historique. Le secrétaire d'Etat avait assuré en 1999 que l'Etat contribuerait au financement de cet équipement à hauteur de 12 millions, ce qui représente à peu près 20 % du coût hors taxes du projet. Depuis, aucun crédit n'a été inscrit au budget de l'Etat, ni en 2000, ni en 2001.

J'aimerais donc que l'on me précise les intentions de M. le secrétaire d'Etat sur un sujet aussi sensible dans nos provinces de l'Est, qui ne comprendraient pas que, après avoir apporté son soutien aux mémoriaux de Caen, de Péronne et d'Oradour-sur-Glane, l'Etat se désintéresse de ce projet, comme, à l'époque, le gouvernement de Vichy s'était désintéressé du sort des trois départements annexés.

M. le secrétaire d'Etat a fait du devoir de mémoire un des axes forts de son action ministérielle. Il connaît les ravages que peuvent provoquer l'ignorance, l'oubli, le relativisme et le cynisme. Il sait également qu'il ne peut y avoir de conscience citoyenne au mépris de l'histoire. Eu égard à ce devoir de mémoire, les Alsaciens et les Mosellans, qui ne sauraient plus se satisfaire de promesses vagues, attendent la concrétisation de ces engagements.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1343>

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, vous avez raison de le dire, M. Masseret s'est beaucoup investi dans la défense et dans le devoir de mémoire, et les éléments de réponse qu'il m'a transmis seront, je le pense, de nature à vous donner satisfaction.

Vous avez attiré l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur son engagement à inciter à la création d'un Mémorial de l'annexion de fait en Alsace-Moselle.

Comme vous l'avez rappelé, le secrétaire d'Etat a fait de la mémoire un des axes majeurs de son action, ainsi que le montre d'ailleurs le doublement du budget consacré à cette politique ambitieuse entre 2000 et 2001.

Dans ce cadre, depuis son arrivée au Gouvernement, Jean-Pierre Masseret s'est attaché à soutenir la réalisation d'un mémorial de l'annexion de fait pour perpétuer le souvenir de la douloureuse page d'histoire vécue par l'Alsace et la Moselle de 1940 à 1945, et contribuer ainsi, à travers le centre d'interprétation que vous avez évoqué, à ce devoir de mémoire qui est aussi exigeant ici que dans le Limousin ou en Normandie. Ce mémorial a vocation à être un outil pédagogique pour les jeunes générations, et je salue les élèves présents aujourd'hui dans les tribunes. Il doit se concevoir dans le respect de toutes les mémoires et retracer tous les aspects de l'histoire singulière de l'Alsace-Moselle durant la Seconde Guerre mondiale, toutes les expériences vécues par les Alsaciens-Mosellans, qu'ils soient incorporés de force ou réfractaires à cette incorporation, collaborateurs ou résistants, ralliés au régime nazi ou déportés, prisonniers ou évadés, qu'ils appartiennent aux réseaux de passeurs pour le franchissement de la frontière ou qu'ils aient combattu dans les armées de libération, sans oublier le sort des juifs.

Dès le 21 octobre 1997, le secrétaire d'Etat a donné mission au préfet de la région Alsace de créer un groupe de réflexion afin de définir les conditions de réalisation d'un mémorial. Un consensus s'est dégagé pour choisir le site de Schirmeck et confier la maîtrise d'ouvrage au conseil général du Bas-Rhin. Le secrétaire d'Etat a pris acte de ces décisions le 14 mai 1999 et annoncé que l'Etat apporterait une aide financière au projet.

Lors de la réunion du haut conseil de la mémoire combattante du 6 février 2001, le secrétaire d'Etat a confirmé cet engagement. A cette fin, 12 millions de francs seront demandés, dans le cadre de la construction budgétaire de 2002, sur un chapitre ouvert au titre du ministère de la défense.

J'ai le plaisir de vous confirmer que M. le secrétaire d'Etat vous recevra en audience le 25 avril pour s'entretenir avec vous, ainsi que vous l'avez souhaité, de l'avancée du projet et de sa programmation. M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de toutes ces précisions.

Données clés

- Auteur : [M. Alain Ferry](#)
- Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1343
- Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
- Ministère interrogé : anciens combattants
- Ministère attributaire : anciens combattants

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1343>

Date(s) clé(s)

- Question publiée le : 26 mars 2001, page 1731
- Réponse publiée le : 28 mars 2001, page 1399
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 2001